

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0103**

commune (s) : Ecully

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain situé 126, chemin du Petit Bois et appartenant à M. Sylvestre et à Mme Vareilles

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

Bureau du 8 juillet 2008**Décision n° B-2008-0103**

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain situé 126, chemin du Petit Bois et appartenant à M. Sylvestre et à Mme Vareilles**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision en date du 5 juillet 2004, le Bureau a approuvé le compromis d'acquisition d'une parcelle de terrain de 200 mètres carrés environ dépendant de la propriété de monsieur Sylvestre et de madame Vareilles situé, 126, chemin du Petit Bois à Ecully et nécessaire à l'élargissement de cette voie.

Au moment de la réitération de cet accord par acte authentique, il est apparu que seule madame Vareilles avait signé ce document.

C'est pourquoi, il est soumis à l'approbation du Bureau le nouveau compromis signé par les deux indivisaires qui céderaient le bien en cause à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69 081 95 036 en date du 13 juillet 1995, étant entendu que la Communauté urbaine a pris à sa charge divers travaux de clôture rendus indispensables par le recoupement de la propriété, travaux dont le montant s'élève à 55 000 € TTC ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain situé 126, chemin du Petit Bois à Ecully et appartenant à monsieur Sylvestre et à madame Vareilles.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera imputée sur l'opération de programme individualisée n° 1067 le 18 décembre 2007 pour 1 400 000 €.

4° - Cette acquisition fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822, en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 760 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.